

**DEPARTEMENT DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

**Arrondissement  
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Urbanisme : Proposition de modification PLU 3.1.**

**Date de convocation :  
Le 27 septembre 2024**

**Présents :**

Didier DUFOUR – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents excusés :**

Sylvie BLONDEL donne pouvoir à Marie-France LAIGNEZ  
Rizlène HENNACH donne pouvoir à Pierre BRUERE  
Frédérique DESCAMPS donne pouvoir à Lucienne LAVOISIER  
Marie-Laure LECHAT donne pouvoir à Véronique PAUWELS

**Nombre de Conseillers  
Présents : 19**

**Absents :**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 23**

**Pour : 23  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

**Propositions de modification PLU 3.1**

Vu le Code de l'urbanisme  
Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 28 Juin 2024 n°24-C-0165 approuvant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme  
Vu l'avis de la commission urbanisme du 24 Septembre 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le nouveau Plan Local d'Urbanisme dit PLU3 entrera en vigueur le 18 Octobre à l'issue des mesures de publicité règlementaires après l'approbation de la révision générale par le Conseil Métropolitain le 28 Juin 2024.

Compte tenu des délais de procédure de révision des documents, la MEL souhaite engager dès à présent les démarches visant à mettre en œuvre les modifications attendues du document approuvé et recense auprès des communes les demandes d'évolution mineures du PLU3. Le document modifié intégrera également une procédure dédiée au SDIT (schéma départemental des infrastructures) en lien avec le programme de création de lignes à Haut Niveau de Service (BHNS) désormais dénommé Extramobile. Ces modifications peuvent viser notamment à ajouter des protections, corriger des erreurs matérielles ou manifestes dans le positionnement des zonages ou des projets.

Elles ne peuvent, en revanche, tendre à l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation, ni retirer des protections environnementales, ni contrevenir aux orientations au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU 3.

### **Modifications souhaitées**

- **ERL n°2 (emplacement réservé au logement secteur rues Ferrer et Couturier)**

Compte tenu des arbitrages menés au cours de l'année 2024, de la renonciation de la MEL à se positionner sur un programme logement et de la vente d'une des parcelles en vue de la réhabilitation d'une ancienne ferme, Cour Béghin par un particulier, il est proposé de supprimer l'ERL concerné

- **ERL n°3 (emplacement réservé au logement secteur rue Faidherbe n°43)**

Opération de construction d'un programme logement en cours d'achèvement. L'ERL peut être supprimé.

- **Inventaire du Patrimoine Écologique & Naturel (IPEN)**

Souhait d'y inscrire la partie lezennoise du Pavé du Moulin (plaine agricole), boulevard de Tournai au nord de la commune, en concordance avec le PLU de la commune d'Hellemmes sur laquelle la plaine se situe également et en phase avec le programme porté par la Métropole de renaturation du secteur (zone refuge chiroptères, sécurisation puits carrières, boisement)

- Mise en place d'une **bande de constructibilité de 25 m maximum** en retrait des voies publiques sur l'ensemble des zones USE du Bourg (mise en cohérence de la règle sur l'ensemble des zonages du bourg)

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 8 OCT. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 8 OCT. 2024